

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **16 décembre 2010**

Délibération n° 2010-1916

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Projet Lyon Cité Campus - Convention partenariale**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation**

Rapporteur : Monsieur Arrue

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 décembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 20 décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, M. Claisse, Mme Frih, MM. Rivalta, Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Havard, Huguet, Imbert Y., Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sturla, Suchet, Terrot, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémiann.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Elmalan (pouvoir à M. Balme), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini, MM. Passi (pouvoir à M. Claisse), Charles (pouvoir à M. Buna), Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Bouju (pouvoir à Mme Vullien), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), MM. Vesco (pouvoir à M. Desbos), Assi (pouvoir à M. Petit), Julien-Laferrrière, Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Le Bouhart), Baume (pouvoir à Mme Vessiller), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier, Forissier (pouvoir à M. Meunier), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Guimet (pouvoir à M. Lyonnet), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Jacquet (pouvoir à M. Lévêque), Justet, Mme Levy (pouvoir à M. Buffet), MM. Pillon (pouvoir à Mme Cardona), Réale (pouvoir à M. Plazzi), Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Sangalli (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Thévenot (pouvoir à M. Cochet), Touléron (pouvoir à M. Fournel), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Dognin-Sauze, M. Blein, Mme Ait-Maten, M. Albrand, Mme Bab-Hamed, M. Genin, Mme Ghemri, M. Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Lebuhotel, Nissanian, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, Pierron, MM. Serres, Thivillier, Turcas, Vergiat.

Séance publique du 16 décembre 2010**Délibération n° 2010-1916**

commission principale : développement économique

objet : **Projet Lyon Cité Campus - Convention partenariale**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'attractivité internationale et l'ouverture à l'économie de l'enseignement supérieur et de la recherche sont des enjeux clés pour l'ambition européenne de la métropole lyonnaise.

Dans le cadre du plan de mandat 2008-2014, la Communauté urbaine de Lyon affirme sa volonté de renforcer la place de l'université en tant qu'acteur de l'innovation et du développement de la métropole.

Pour cela, elle s'est engagée à :

- soutenir le pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) Université de Lyon pour une université forte,
- inscrire l'université dans le dynamisme entrepreneurial et le transfert de technologies,
- mettre en œuvre le schéma de développement universitaire (SDU) en cohérence avec le Schéma d'accueil des entreprises (SAE) dont il partage les principes directeurs.

Le projet Lyon Cité Campus, porté par le PRES Université de Lyon, a été labellisé par l'Etat le 24 novembre 2008, suite à l'appel à projet national "Opération Campus".

Projet de restructuration universitaire de grande envergure, Lyon Cité Campus vise à donner une visibilité internationale aux campus LyonTech-la Doua et Charles Mérieux, en créant de véritables lieux de vie ouverts sur la ville et sur le monde économique.

Le projet Lyon Cité Campus est évalué à 526 M€, pour un volume global d'opérations représentant 460 000 mètres carrés de réhabilitation et 130 000 mètres carrés de création, dont la moitié dédiée à la vie des campus.

La concrétisation du projet Lyon Cité Campus s'appuie sur un partenariat entre différents acteurs locaux, l'Etat et la Communauté urbaine.

La convention partenariale de site prévoit une liste d'opérations éligibles ainsi que les engagements financiers des parties, renvoyant à l'approbation de conventions ou avenants spécifiques qui préciseront l'affectation et la répartition des crédits par projet ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

La liste de priorités d'investissement telle qu'établie par le PRES et figurant en annexe de la convention soumise à l'approbation du Conseil représente un coût total d'investissement de 404 M€ TTC.

Les engagements financiers respectifs des partenaires sur le projet Lyon Cité Campus s'établissent comme suit :

- Etat : 575 M€ sous forme de dotation en capital, dont le placement produira des intérêts annuels réservés à la réalisation du projet. Le PRES a estimé à 257 M€ le montant prévisionnel susceptible d'être financé par la dotation allouée par l'Etat,
- Conseil régional Rhône-Alpes : 85 M€,
- Conseil général du Rhône : 35 M€.

La participation de la Communauté urbaine est proposée à hauteur de 32 M€, considérant que Lyon Cité Campus contribue pleinement à mettre en œuvre les orientations du plan de mandat, d'une part, et d'autre part, celles du schéma de développement universitaire (SDU) approuvé par le conseil de Communauté du 25 octobre 2010.

Les objectifs du projet Lyon Cité Campus

Le projet Lyon Cité Campus se structure à partir des 2 campus labellisés par l'Etat et d'un programme spécifique sur le thème de la vie de campus. Il entre désormais dans une phase de programmation.

Campus Charles Mérieux, Biosciences et Sciences humaines et sociales

Au travers d'un projet scientifique et pédagogique visant à relier les biosciences et les sciences humaines et sociales, le campus Charles Mérieux regroupe 6 établissements d'enseignement supérieur sur un territoire très vaste, depuis les Berges du Rhône jusqu'au pôle hospitalier Lyon-sud, via le quartier de Gerland.

Afin de renforcer la lisibilité de ces 3 pôles, l'Université de Lyon ambitionne de développer 3 projets emblématiques et structurants : la Maison internationale des langues et des cultures (MILC), le Centre de recherche avancée (CRA), le Centre européen de nutrition pour la santé (CENS).

Au-delà de ces 3 projets, les sites des Berges du Rhône et de Gerland seront le support de réhabilitations exemplaires avec un accent sur l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et à la mise aux normes haute qualité environnementale (HQE).

Enfin, le projet prévoit, sur le site de Lyon-sud, la construction de locaux d'enseignement supplémentaires (15 000 mètres carrés) afin d'anticiper la hausse des effectifs étudiants liée à la réforme des études de santé.

LyonTech-la Doua, chimie et ingénierie au service du développement durable

Au travers de Lyon Cité Campus, l'Université de Lyon s'est donnée pour objectif de renforcer le positionnement cleantech du campus LyonTech-la Doua en s'appuyant sur les domaines d'excellence du site : chimie/matériaux et ingénierie au service du développement durable. Le campus regroupe 40 % du potentiel scientifique lyonnais avec 80 laboratoires de recherche, 1 500 chercheurs et 1 300 doctorants.

Le socle du projet consiste en une restructuration du campus autour de 6 quartiers scientifiques thématiques (physique, biologie, chimie, informatique, ingénierie, mathématiques). Cette restructuration s'appuiera sur 2 axes de développement forts :

- un axe de vie Nord/Sud autour duquel se concentreront plusieurs nouveaux équipements emblématiques : la plateforme collaborative de Recherche et développement Axel'One Campus (associant partenaires académiques et industriels sur les thématiques des procédés industriels et matériaux innovants) ; la maison de l'innovation (bâtiment qui regroupera l'essentiel des structures d'accueil, de soutien dans le domaine de l'entrepreneuriat et de l'innovation) ; un hôtel à projet visant à héberger des projets interdisciplinaires,
- un axe vert Est/Ouest, support de cheminements piétons, qui se prolonge vers les parcs de la Tête d'Or et Feyssine.

Par ces différentes opérations, le campus LyonTech-la Doua vise à devenir l'un des tout premiers éco-campus de France. Ainsi, le campus portera le concept de cleantech au niveau du bâti et de la mobilité :

l'ensemble des 220 000 mètres carrés réhabilités le seront selon les critères de très haute qualité environnementale.

Vie des campus

Le projet Lyon Cité Campus vise à penser les campus de demain comme de véritables lieux de vie pour leurs principaux utilisateurs, enseignants, chercheurs et étudiants. A ce titre, le projet vise à renforcer, tant en qualité qu'en quantité, les capacités d'accueil et les services pour la communauté universitaire.

Parmi les opérations liées à la vie des campus, une action forte en faveur du logement étudiant est inscrite avec la réhabilitation de 3 résidences étudiantes et la construction de 1 600 logements à destination des étudiants et 400 logements à destination des chercheurs étrangers.

Participation financière de la Communauté urbaine de Lyon

La Communauté urbaine de Lyon, qui s'est fortement engagée aux côtés du PRES dès le dossier de candidature en 2008, entend poursuivre son implication dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

Il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine au projet Lyon Cité Campus à hauteur de 32 M€ pour financer des investissements contribuant à sa stratégie de développement économique sur les filières prioritaires sciences de la vie et éco-technologies, permettant de renforcer la dynamique de valorisation de la recherche et le transfert de technologie et, d'autre part, de contribuer à l'amélioration de l'accueil de chercheurs internationaux.

Le soutien de la Communauté urbaine interviendra dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, en complément des participations de l'Etat et des autres collectivités.

Cette participation pourrait concerner dans un premiers temps :

- Campus LyonTech-la Doua : participation aux projets de plate-forme Axel'One Campus et Maison de l'innovation,
- Campus Charles Mérieux : participation au projet de Centre européen de nutrition pour la santé (CENS),
- Construction d'une résidence visant à proposer une offre d'accueil pour les chercheurs étrangers sur le quartier de La Confluence.

La convention partenariale de site prévoit la mise en place d'un comité de pilotage animé par monsieur le Préfet de la Région Rhône-Alpes, en charge de la définition du périmètre, des objectifs et des moyens attachés à chacune des opérations constitutives du projet.

L'engagement définitif de la Communauté urbaine interviendra après finalisation des études de programmation conduites par le PRES et avis du comité de pilotage. Ces opérations feront l'objet de délibérations spécifiques soumises à l'approbation du conseil de Communauté.

Ce soutien prendra la forme de participations financières (subventions d'investissement) attribuées soit aux opérateurs en charge de la maîtrise d'ouvrage des projets labellisés Lyon Cité Campus, soit à la société de réalisation qui devrait être mise en place par le PRES dès 2011 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'engagement de la Communauté urbaine à hauteur de 32 M€ dans le cadre du projet Lyon Cité Campus,

b) - la convention partenariale de site du projet Lyon Cité Campus à passer entre la Communauté urbaine, l'Etat, la région Rhône-Alpes, le département du Rhône, le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Lyon-Saint Etienne et le Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) Université de Lyon.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 décembre 2010.